



COMMUNE d'AUSSAC-VADALLE

Feuille d'informations municipales

N°105 Lundi 28 avril 2008

Mot du Maire

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les impôts pour l'année 2008. Le budget de fonctionnement est en augmentation de plus de 12% par rapport à 2007 sans avoir recours à l'emprunt.

La nouvelle équipe municipale dans la continuité de l'ancien conseil souhaite privilégier un développement raisonnable de notre commune et associant autant que possible les habitants dans le cadre des commissions extra-municipales.

Budget primitif 2008 en Euros

Section Fonctionnement

DEPENSES	429 357	RECETTES	383 675
Charges à caractère général	63 540	Produits Service	13 100
Charges de personnel	199 000	Impôts et Taxes	151 806
Autres charges	52 393	Dotation	99 168
Charges financières	31 042	Produit gestion Courante	44 00
Charges exceptionnelles		Excédent 2006	49 183
Opération d'ordre	1 099	Remb. salaire	72 100
Virement en investissement	82 283		

Section Investissement

DEPENSES	222 807	RECETTES	222 807
Dép. opérations individualisées	44 800	Subvention d'investissement	6 200
Remb. part Capital emprunt	88 285*	Recettes financières	88 000
Dép. engagées en 2007	62 162	Recette 2007 en attente de vers.	17 655
Déficit 2007	27 560	Excédent capitalisé en 2007	27 570
		Opération d'ordre	1099
		Vir. de la sect. Fonctionnement	82283

* : Une provision de 54 000 € a été ajoutée pour le remboursement de la TVA de la salle des fêtes en 2010.

Nota : Le détail du budget peut-être consulté au secrétariat de mairie.

Subventions et participations

Les participations sont les suivantes : SIVOM de Montignac 692€ - SIVOS ATAV 28 200€ - Syndicat électricité 385 € - SDITEC 1 237€ - Syndicat Fourrière 250 €.

Pour les subventions aux associations locales, comme l'année passée, je demande dès à présent aux président(e)s des associations de me transmettre une demande accompagnée des budgets et pièces nécessaires pour l'attribution d'une subvention avant le **30 Juin 2008**.

Subventions aux associations hors commune : ADMR (76 €) – RAZED (44 €) – Cercle des jeunes de Montignac (76 €) – Banque alimentaire (76 €) – Donneurs de sang (76 €) – Association des Maires de Charente (209 €) – Société des courses de Montignac(76€) – APISAB (76 €)

Détail de l'investissement

Les projets importants de l'année 2008 sont :

- Groupe scolaire : Remise aux normes de l'électricité, amélioration de la protection incendie (Plafond coupe feu et réfection du mur ouest de la cour), remplacement du photocopieur et d'un ordinateur (CE2) et installation d'un sol souple sous les jeux ,
- Reprise du revêtement de l'entrée du parking de la « Belle Cantinière » pour la partie communale et divers travaux d'entretien dont pose de panneaux de circulation,
- Reprise du parking de la salle des fêtes et solde des paiements (Maîtrise d'œuvre et retenue de garantie)

Ramassage des ordures ménagères les jours fériés

Jours de ramassage prévus	Modification
Jeudi 1 mai	Reporté au Vendredi 2 mai
Jeudi 8 mai	Reporté au Vendredi 9 mai
Jeudi 15 mai	Reporté au Vendredi 16 mai

Recensement militaire

Les jeunes gens (garçons et filles) nés en **Avril – Mai – Juin 1992** sont priés de se présenter au secrétariat de mairie aux heures habituelles d'ouverture **avant le 15 Juin 2008** munis du livret de famille afin d'effectuer les démarches nécessaires à leur recensement

Cérémonie du 8 mai

Le Conseil municipal et les Anciens Combattants de la commune vous invitent à la commémoration de la Victoire de 1945 qui se déroulera comme suit :

- ❶ **10h30** Dépôt de gerbes sur la stèle du monument Américain (Jauldes) puis sur la stèle du crash de l'avion US (Aussac-Vadalle),
- ❷ **11h15** Rassemblement à la croix d'Aussac suivi du dépôt de gerbes au monument aux morts.

Nous nous retrouverons tous ensuite au centre socio-culturel pour le verre de l'amitié avant le banquet de l'Amicale des Anciens Combattants pour ceux qui le désirent.

Divagation des Animaux

A plusieurs reprises des chiens errants ont renversé des poubelles et répandu sur la voie publique des immondices. Je rappelle qu'il est interdit sous peine d'amende de laisser ses animaux divaguer sur la voie publique. Je fais appel à la bonne volonté de tous pour ne pas être conduit à mettre en place des sanctions plus lourdes. Enfin on me signale également des chiens qui aboient presque continuellement. Je fais là aussi, appel à votre civisme pour que chacun puisse profiter de sa maison sans subir de trouble du voisinage.